Conditions Particulières
Inscriptions individuelles

1. Modalités d'inscription

Toute inscription doit être effectuée via le site Internet du congrès. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone, courrier ou email.
Toute inscription doit être réglée avant le début du congrès.
Pour valider votre inscription, vous devez régler par **carte bancaire** directement sur le site lors de votre inscription.

Pour tout paiement par chèque ou par virement vous disposez d'un délai de **15 jours calendrier** après votre inscription, pour nous faire parvenir votre règlement. En cas de non réception de votre paiement dans les délais fixés, votre inscription et toutes les prestations annexes seront automatiquement annulées.

Au terme de son inscription, le participant recevra automatiquement par email une confirmation d'inscription à imprimer.
Les inscriptions en ligne avec règlement par virement / chèque fermeront le **31 juillet 2017**.
Les inscriptions en ligne avec règlement par carte bancaire fermeront le **25 août 2017**.

Les inscriptions sur place seront possibles à partir du lundi 4 septembre 2017.

2. Conditions d'annulation :

- **Toute annulation doit être signifiée par écrit :**
  - **Par courrier : 17IEFSH / COLLOQUIUM BRUSSELS, 6 avenue Van Nieuwenhuyse – 1160 Bruxelles - Belgique** (le cachet de la poste fera foi pour la détermination des montants remboursables)
  - **Par email :** k.bultot@clq-group.com (la date de réception de l'e-mail fera foi pour la détermination des montants remboursables)

Toute demande d'annulation est soumise aux conditions suivantes :

- **Annulation des droits d'inscription et autres prestations :**
  - **Avant le 10 juillet 2017 (inclus) :** remboursement des sommes versées moins 50 € de frais administratifs. Si les montants dus n'étaient pas parvenus au secrétariat avant l'annulation, les 50 € resteraient dus.

  - **A partir du 11 juillet 2017:** aucun remboursement. Si les montants dus n'étaient pas parvenus au secrétariat avant l'annulation, ils resteraient dus. Les remboursements éventuels sont effectués après le congrès.

- **Changements de nom :**

Les changements de nom seront autorisés jusqu'au **25 août 2017**, entraînant des frais administratifs de 50 €.